

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue à la salle du conseil, située au 73, rue Main à Dudswell, le 3 décembre 2018 à 19h00, à laquelle étaient présents :**

Sont présents :  
Mme Mariane Paré, maire  
M. Alain Dodier, conseiller  
Mme Véronick Beaumont, conseillère  
M. Michel Gagné, conseiller  
Mme Marjolaine Larocque, conseillère  
M. Réjean Cloutier, conseiller  
Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT**

Les membres présents forment le quorum, madame Mariane Paré, maire, agit à titre de présidente et ouvre la séance à 19h00

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATION S'IL Y A LIEU  
Résolution no 2018-357**

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

D'ajouter les points suivants :

et que le point divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par la présidente
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modifications s'il y a lieu
3. Procès-verbal
  - 3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance ajournée du 12 novembre 2018
  - 3.2 Adoption des procès-verbaux
    - Séance ordinaire du 5 novembre 2018
    - Séance ajournée du 12 novembre 2018
4. Suivi des comités
5. Correspondance
  - 5.1 Correspondance générale
  - 5.2 Demande de don
  - 5.3 Cotisations et adhésions
    - 5.3.1 Entente avec la Croix rouge
    - 5.3.2 Cotisation à Tourisme Cantons-de-l'Est
    - 5.3.3 Comité Tourisme Haut-Saint-François
    - 5.3.4 Contribution Journal du Haut-Saint-François
  - 5.4 Demandes d'appui

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

- 5.5 Représentations
- 5.6 Invitations
  
- 6. Administration
  - 6.1 Remplacement du serveur
  - 6.2 Entente intermunicipale Internet haute vitesse (IHV)
  - 6.3 Contribution à la recapitalisation du FLS (Fonds local de solidarité)
  
- 7. Transports - Voirie
  - 7.1 Programme d'aide à la voirie locale 2018-2019
  - 7.2 Modification de la Politique de municipalisation des chemins privés  
REPORTÉ
  
- 8. Sécurité publique
  - 8.1 Demande service des Cadets
  
- 9. Urbanisme
  - 9.1 Vente d'une partie du lot 5 810 135
  - 9.2 Appui – contrôle du myriophylle en épi
  
- 10. Hygiène du milieu
  - 10.1 Commande de bacs bruns – phase 2
  - 10.2 Travaux de réfection du puits de l'usine aqueduc
  - 10.3 Traitement de l'eau à la bibliothèque
  - 10.4 Signature de l'entente avec Valoris
  
- 11. Loisirs et culture
  
- 12. Finances
  - 12.1 Présentation des comptes payés et à payer
  - 12.2 Assemblée spéciale budget 2019 – Lundi 17 décembre 2018
  
- 13. Avis de motion
  - 13.1 Modification du Règlement sur le traitement des élus
  - 13.2 Règlement sur la municipalisation des chemins privés
  
- 14. Adoption de règlement
  
- 15. Divers
  
- 16. Période de questions
  - 16.1 Réponses aux questions des citoyens
  - 16.2 Questions des citoyens
  
- 17. Points du Maire et suivi des activités du mois
  
- 18. Clôture de la séance
  
- 19. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Renonciation de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance ajournée du 12 novembre 2018  
Résolution no 2018-358**

Madame Marjolaine Larocque, conseillère, se retire temporairement de l'assemblée, les membres restés présents forment le quorum.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et la séance ajournée du 12 novembre 2018.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil renonce à la lecture desdits procès-verbaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3.2 Adoption des procès-verbaux  
Séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance ajournée du 12 novembre 2018  
Résolution no 2018-359**

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 et de la séance ajournée du 12 novembre 2018, tels que présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. SUIVI DES COMITÉS**

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1 Correspondance générale**

La directrice générale dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

**5.2 Demande de don**

**5.3 Cotisations et adhésions**

**5.3.1 Entente avec la Croix rouge  
Résolution 2018-360**

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix rouge est un organisme qui prend en charge les personnes dans le besoin lors d'un sinistre durant les 72 premières heures;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix rouge propose une entente de partenariat sur 1 an à raison de 0.16 \$ par habitant.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à faire le versement de la contribution au montant de 276.48 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3.2 Cotisation à Tourisme Cantons-de-l'Est  
Résolution 2018-361**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est responsable des opérations du bureau d'accueil touristique.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité effectue le paiement de la cotisation 2018-2019 à Tourisme Cantons-de-l'Est pour la somme de 419.66 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3.3 Comité Tourisme Haut-Saint-François  
Résolution 2018-362**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit faire la promotion de ses attraits touristiques;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe un comité touristique pour l'ensemble du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité produit un guide des attraits et participe à la promotion de nos attraits.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité participe à ce comité et verse une somme de 850 \$ pour la cotisation annuelle pour 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3.4 Contribution Journal du Haut-Saint-François  
Résolution 2018-363**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité fait partie de la MRC du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est couverte par le Journal Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution annuelle est établie à 1.20 \$ par citoyen pour l'année 2019.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité accepte le tarif de 1.20 \$ par citoyen pour un total de 2 073.60 \$ pour le financement du Journal du Haut-Saint-François. Une portion d'espace publicitaire représentant 25 % de la contribution totale sera donnée en échange à la Municipalité jusqu'à concurrence de 518.40 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4 Demandes d'appui**

**5.5 Représentations**

**5.6 Invitations**

**6. ADMINISTRATION**

**6.1 Remplacement du serveur  
Résolution 2018-364**

Madame Marjolaine Larocque, conseillère, revient à l'assemblée, les membres présents forment le quorum.

**CONSIDÉRANT QUE** le serveur de la Municipalité doit être remplacé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu les deux soumissions suivantes pour l'acquisition d'un nouveau serveur comprenant l'installation et la programmation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité utilise le logiciel de gestion comptable de PG Solution;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de programmation du logiciel comptable de PG Solution est de 3 577 \$ plus taxes applicables.

PG Solutions	Solutech Informatique
11 323.91 \$ (inclus l'installation et la programmation) + taxes applicables	8 838.01 \$ (n'inclus pas la programmation PG) + taxes applicables

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la fourniture d'un nouveau serveur comprenant l'installation et la programmation à l'entreprise PG Solutions pour la somme de 11 323.91 \$ plus taxes applicables;

**QUE** le montant soit pris dans le budget d'opération dans le poste budgétaire 02 13000 411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 Entente intermunicipale  
Résolution 2018-365**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté en date du 2 juin 2009 la résolution 2009-107 relative à une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente intermunicipale a été modifiée en 2017 pour prévoir la possibilité que la MRC puisse céder une partie des éléments de cette entente à « Communication Haut-Saint-François », un organisme à but non lucratif dûment constitué;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire contracter avec plus d'un fournisseur de services Internet;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire pouvoir vendre les infrastructures, équipements de transmission et équipements à un ou des fournisseurs privés en cas de démantèlement de tout ou partie du réseau;

**CONSIDÉRANT** la MRC désire constituer un fonds de démantèlement et prévoir les règles relatives à la constitution de ce fonds et à sa répartition entre les municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier cette entente intermunicipale pour refléter ces modifications, et ce, conformément à l'article 4 de l'entente intermunicipale.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'entente intermunicipale soit modifiée conformément aux documents de modification joints à la présente résolution, lesquels seront, après adoption par l'ensemble des municipalités membres de l'entente, annexés à l'« Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François » signée en 2009 et modifiée en 2017, pour en faire partie intégrante;

**QUE** Mme Mariane Paré, maire et Mme Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les documents de modification à l'entente intermunicipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.3 Contribution à la recapitalisation du FLS (Fonds Local de Solidarité)  
Résolution 2018-366**

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds Local de Solidarité (FLS) est un fonds d'investissement dans les entreprises de la MRC, dont la gestion est confiée au Centre Local de Développement (CLD);

**CONSIDÉRANT QUE** le FLS permet d'investir dans nos entreprises, et d'ainsi supporter les emplois et l'activité économique;

**CONSIDÉRANT QU'**une recapitalisation de ce fonds est nécessaire, pour en permettre une utilisation optimale;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution des municipalités est demandée pour participer à cette recapitalisation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette contribution sera accompagnée d'une participation du Fonds de Solidarité de la FTQ équivalent à quatre (4) fois la contribution municipale.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** soit transféré la somme de 1 707 \$ à recevoir du Fonds d'intervention économique régional (FIER) dans le FLS, et de verser une somme supplémentaire de 1 048 \$ dans ce même fonds, et ce par l'intermédiaire du CLD.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. TRANSPORT - VOIRIE**

**7.1 Programme d'aide à la voirie locale 2018-2019  
Résolution 2018-367**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour le lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITE**

**QUE** le conseil approuve la somme de 230 053.93 \$ pour les travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Modification de la Politique de municipalisation des chemins privés  
REPORTÉ**

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 Demande service des Cadets  
Résolution 2018-368**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des Cadets offert par la Sûreté du Québec sera reconduit pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2018 le service a été réparti entre trois (3) municipalités selon les pourcentages suivants :

- Ascot Corner 50 %
- Dudswell 25 %
- Weedon 25 %

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2019 quatre (4) municipalités sont intéressées à se partager le service des Cadets;

**CONSIDÉRANT QUE** la répartition du service se fera selon les pourcentages suivants :

- East Angus 35 %

- Ascot Corner 25 %
- Dudswell 20 %
- Weedon 20 %

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat sera signé par la Municipalité d'Ascot Corner qui représentera l'ensemble des municipalités visées par le service de Cadets dédié à la MRC du Haut-Saint-François.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité de Dudswell autorise la directrice générale à effectuer les démarches afin de reconduire le service de Cadets offert par la Sûreté du Québec pour l'année 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. URBANISME**

### **9.1 Signature de la cession du lot 5 810 135 Résolution 2018-369**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Dudswell a adopté la résolution 2015-138 Vente d'une partie de lot à Mme Winona (Judy) Smith;

**CONSIDÉRANT QUE** la cession est conditionnelle à l'acceptation de la cessionnaire de défrayer les frais de l'opération cadastrale pour la création de ce nouveau lot et les frais de notaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la cessionnaire a acquitté les coûts mentionnés dans la résolution 2018-138 et que le nouveau lot 5 810 135 a été créé.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale, soit autorisée à agir en tant que représentante de la Municipalité de Dudswell pour signer la cession du lot 5 810 135 à la faveur de madame Winona (Judy) Smith.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.2 Appui – contrôle du myriophylle en épi Résolution 2018-370**

**CONSIDÉRANT QUE** le myriophylle en épi est une plante aquatique envahissante qui est reconnue pour perturber les lacs et cours d'eau en formant de denses tapis de végétation qui déplacent la végétation indigène;

**CONSIDÉRANT QUE** cette plante envahissante modifie l'habitat des poissons et d'autres espèces aquatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** cette plante envahissante, lorsqu'elle est bien implantée, perturbe sérieusement l'utilisation des plans d'eau à des fins récréatives et touristiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le myriophylle en épi est difficile à éradiquer, car de nouveaux plants peuvent se former entre autres par de multiples petits fragments transportés par le courant ou, d'un plan d'eau à l'autre, apportés par tout type d'embarcations;

**CONSIDÉRANT QUE** les lacs grandement atteints par le myriophylle infligent une dépréciation significative de la valeur foncière des propriétés riveraines;

**CONSIDÉRANT QU'**il est urgent de sensibiliser et d'informer l'ensemble de tous les utilisateurs des lacs et cours d'eau du Québec des gestes à poser pour contrôler la prolifération de cette plante exotique envahissante.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil de la municipalité de Dudswell demande l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection de lacs et de cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et de mettre sur pied un Programme national de gestion du myriophylle en épi;

**QUE** le conseil de la municipalité de Dudswell appuie la déclaration de l'Alliance pour la création d'un tel Programme national de gestion du myriophylle en épi, telle qu'elle est présentée en annexe de ladite résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **10.1 Achat de bacs brun – phase 2 Résolution 2018-371**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a participé à un appel d'offres public regroupé dans le cadre de l'achat des bacs de compostage;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité offre le service de collecte des déchets à 828 propriétés sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut prévoir des ajouts pour les nouvelles constructions et la desserte sur les chemins privés;

**CONSIDÉRANT QU'**une première phase a été réalisée en 2018 avec l'acquisition de 287 bacs pour offrir le service dans les deux noyaux villageois;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts pour chacun des bacs sont de 65.50 \$ pour la deuxième phase incluant le transport et la livraison;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons faire l'achat de 625 bacs afin de compléter le service de cueillette des matières organiques.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité procède à l'acquisition de 625 bacs avec logo incluant la livraison poste à porte au montant de 40 937.50 \$ plus taxes applicables à l'entreprise ayant obtenue le contrat via l'appel d'offres groupé effectué en 2017 par l'Union des municipalités du Québec soit Environmental Solutions (IPL-Plastics);

**QUE** la directrice générale affecte la dépense de 40 937.50 \$ plus taxes applicables au surplus libre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.2 Travaux de réparation deuxième puits  
Résolution 2018-372**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a actuellement un problème d'étanchéité du puits no. 2 de l'aqueduc du secteur Bishopton qui nous force à interrompre l'utilisation de ce puits afin de prévenir tout risque de contamination;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de remédier à la situation, nous devons excaver le puits en question (à une profondeur d'environ 17 pieds) afin de colmater l'ouverture et ainsi éviter tout risque de retour de l'eau pompée à sa source;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux permettront de relocaliser le panneau de contrôle à l'intérieur du bâtiment principal tout en procédant à la démolition du petit bâtiment plus près de la rue qui n'aura plus aucune utilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts estimés à 5 500 \$ et qui comportent les travaux d'excavation, de démolition du bâtiment, de disposition des rebuts de démolition, de colmatage du puits et de relocalisation de la pompe ainsi que les travaux électriques;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réparation de gazon seront réalisés en 2019 en fonction de l'excavation réalisée.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'**autoriser l'exécution des travaux de réparation au puits no. 2 de l'aqueduc du secteur Bishopton et prévoir une enveloppe budgétaire de 5 500 \$ en 2018 et de 1 500 \$ en 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.3 Traitement de l'eau à la bibliothèque  
Résolution 2018-373**

**CONSIDÉRANT QUE** les analyses d'eau à la bibliothèque révèlent une quantité élevée de coliformes totaux (bactérie) malgré trois désinfections complètes du puits;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement l'eau est donc non potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite offrir de l'eau potable dans chacun de ses établissements publics;

**CONSIDÉRANT QUE** différentes analyses ont été effectuées pour connaître le traitement approprié (arsenic, manganèse, fer, turbidité, pH, dureté, plomb, cuivre);

**CONSIDÉRANT QUE** le meilleur choix serait l'ajout de chlore (désinfection) ainsi qu'un filtre au sable vert (fer et manganèse);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une soumission d'AquaSeaulutions (Alain Berrouard, citoyen de Dudswell) au montant de 2 185 \$ qui inclut toutes les pièces, la livraison, le démarrage ainsi que la formation (+ installation de la plomberie, environ 200-300 \$, la soumission reste à venir).

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal octroie le mandat à l'entreprise AquaSeaulutions au montant de 2 185 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de plombier;

QUE la somme des coûts du projet soit prise à même le budget d'opération 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.4 Signature de l'entente avec Valoris  
Résolution 2018-374**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite par son axe 5 diminuer la quantité de déchets en encourageant la valorisation, la récupération et la réutilisation;

CONSIDÉRANT QUE des bacs de compostage ont été distribués et qu'une deuxième phase de distribution est prévue en 2019;

CONSIDÉRANT QUE Valoris a fait une offre à la Municipalité de Dudswell pour la valorisation de ses matières organiques.

IL EST

**PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de Dudswell autorise Mme Mariane Paré, maire et Mme Marie-Ève Gagnon, directrice générale, à signer l'entente intermunicipale pour la valorisation des matières résiduelles touchant les matières organiques avec la Régie du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. LOISIR ET CULTURE**

**12. FINANCES**

**12.1 Présentation des comptes payés et à payer  
Résolution no 2018-375**

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

d'approuver la liste des comptes payés et à payer telle que présentée et d'autoriser le paiement à savoir :

2650	Alarme CSDR	Activation de code	68.98
2651	AXIO	Avancement du projet (1.1 et 1.2 )	1,782.11
2652	François Beaumont	Travaux & honoraires - e-u & e-p	907.10
2653	9146-8801 Québec inc.	Travaux voirie et stationnement c.c.	10,205.03
2654	BMR G. Doyon inc.	Achat d'accessoires – plage & voirie	191.78
2655	VIVACO groupe Coopératif	Pièces & accessoires – voirie	142.15
2656	CSE Incendie et Sécurité inc.	Pièces - véhicule d'urgence	919.34
2657	Alain Dodier	Rembo. accessoires - travaux c.c	269.40
2658	DONLOX (1993) inc.	Clés	459.36
2659	Drapeaux l'Étendard inc.	Achat drapeau	2,701.91
2660	Faucher Pierre	Réparation - abri de poste	635.31
2661	Gazonnière Bishopton 2005	Achat de tourbe	2,477.25
2662	Gestimaction inc.	Honoraire de surveillance de travaux	5,276.95
2663	Hydro-Québec	église angli., parc G-M, stat. e-p et HV	1,273.35
2664	Cynthia James	Contrat de vidange - lac Miroir	818.33
2665	J.M. Laroche inc.	Trav. élec. lum. rue, c.c. et parc J-G	8,141.15
2666	Location Idéale enr.	Achat et location de pièces – voirie	44.14

**LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

2667	Monty Sylvestre	Honoraires professionnels	472.22
2668	PG Solutions inc.	Installation – Mégagest	250.65
2669	Régie intermunicipale	Enfouissement – déchets	8,141.18
2670	Régie Incendie DLW	Essence - véhicule d'urgence	164.82
2671	Roy Conteneur	Location – conteneur	229.98
2672	Solutek Informatique	Ordinateur – réception	1,232.05
2673	Tramexc (M. Fontaine)	Honoraires – voirie	974.64
2674	Trans-excav. Stéphane Nadeau	Rechargement - réseau routier	27,981.67
2675	Visa Desjardins	Inscription – congrès	223.75
2676	Bennett Malcolm	Retenue - entretien des pelouses 2018	652.00
2677	M.R.C. du H-S-F	Téléphonie IP	1,104.58
2678	Berchatech inc.	Travaux - chalet des loisirs (Bishopton)	6,892.76
2679	France Roy	Location de conteneur	229.98
2680	Fonds d'information	Mutations - octobre 2018	30.30
2681	Bell Canada	c.c., plage et les parcs	416.26
2682	Hydro-Québec	Lumières rue, c.c, parc J-G, M.c., plage	2,597.66
2683	IGA Couture East Angus	Lunch – élus	103.87
2684	Hydro-Québec	Borne rue Bishop et caserne St-Marc	406.35
2685	Opération Nez rouge	Subvention – 2018	200.00
2686	Place aux Jeunes	Contribution – 2018	345.60
2687	ANNULÉ	-	-
2688	Légion Royale Canadienne	Achat d'une couronne	45.00
2689	ANNULÉ	-	-
2690	ANNULÉ	-	-
2691	BMR G. Doyon inc.	Promotion – évènement	326.27
2692	Créations Jade	Achat de coroplaste	1,417.07
2693	CSE Incendie Et Securite inc.	Rép. - véhicule d'urgence (support )	8,131.97
2694	Daoust Marie-Ève	Frais de déplacements	267.24
2695	Drapeaux l'Étendard inc.	Achat de drapeau	319.63
2696	Les Éditions Juridiques FD	Renouvellement & m-à-j	323.40
2697	Diane Emond	Éradication de la Berce du Caucase	506.25
2698	Entr. Yvon Blais & fils	Réparation - abris postaux	776.08
2699	Entreprise LTCA inc.	Location - toilette chimique	197.07
2700	Laboratoires Environnex	Analyses	385.59
2701	Fortin Securite Medic inc.	Trousses de premiers soins	137.42
2702	Gestimaction inc.	Honoraires & location d'équip. – voirie	3,495.14
2703	Karen Jean	Remboursement - temps de glace	200.00
2704	Joyal Groupe Expert Conseil	Poubelles - Bâtiments internes	7,936.13
2705	Yvan Lemelin enr.	Entretien - bancs (teinture)	1,470.00
2706	Clermont Lessard	Entretien & réparation – voirie	5,589.24
2707	Yves Manseau	Entretien & réparation – voirie	2,803.32
2708	M.R.C. du Haut-Saint-Francois	Quote - part - fosse sept. + honoraires	9,791.75
2709	NISKA	Projet 401 - Rencontre des citoyens	1,310.03
2710	PG solutions inc.	Formation - Loi 176	229.95
2711	Préfilage Audiovisuel ML	Install. système audio/visuel C. C.	8,007.32
2712	Quincaillerie N.S. Girard inc.	Entretien - véhicule d'urgence	211.56
2713	RCGT, S E.N.C.R.L.	Honoraires professionnels	2,776.65
2714	Rodrigue Michel	Achat de 3 poinsettias	105.00
2715	SINTRA inc.	Rechargement - ch. du Bassin	9,933.84
2716	TELNEK inc.	Prise d'appels d'urgence	64.00
2717	Tétreault Émile	Bourse des finissants + caisse – 2018	300.00
2718	Tourisme Cantons-de-l'Est	Cotisation - 2018-2019	424.26
2719	Bières Dépôt Vent du Nord	Dégust. bières - journée de la culture	2,641.67
2720	Services de Cartes Desjardins	Achat billets & machine de popcorn (C.C.) & formation DG	1,500.41
2721	Ferme Daniel Breton	Achat de tuteurs	31.50
2722	Bureau en gros	Fourniture de bureau	308.12
2723	9146-8801 Québec inc.	Contrat déneigement - 2018-2019	54,306.53
2724	Bell Mobilité	Téléphone - service incendie	48.25
2725	Alain Dodier	Remboursement - frais d'hébergement	587.79
2726	Centre de réno. G. Doyon inc.	Achat d'accessoires - voirie (peinture fluo) - Achat - cendrier extérieur	167.80

## LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

2727	HYDRO-QUÉBEC	Électricité -Bâtiments municipaux	1,244.06
2728	Clermont Lessard	Déneiger accès – caserne – Fauchage	2,247.77
2729	Transport et Excavation	Rechargement – voirie	3,056.12

Le tout pour un montant total de 222,585.16 \$.

Un montant de 36,277.42 \$ a été versé en salaire pour la période du 1er au 30 novembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **12.2 Assemblée spéciale budget 2019 Résolution 2018-376**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit adopter son budget avant le 31 décembre 2018 lors d'une assemblée spéciale.

**IL EST**

**PROPOSÉ PAR MADAME MARIANE PARÉ, CONSEILLÈRE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la Municipalité fixe l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget le lundi 17 décembre 2018 à 19h00 au 73, rue Main (Église St-Clément).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **13. AVIS DE MOTION**

### **13.1 Règlement sur le traitement des élus**

La conseillère Isabelle Bibeau donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement sur le traitement des élus, sera adopté afin de permettre un ajustement des salaires des membres du conseil municipal suite aux nouvelles exigences gouvernementales.

Le Règlement sera présenté lors d'une prochaine séance ordinaire.

### **13.2 Règlement sur la municipalisation des chemins privés**

Le conseiller Alain Dodier donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement sur la municipalisation des chemins privés, sera adopté afin de déterminer les mesures applicables pour les chemins privés désirant devenir une propriété municipale.

Le Règlement sera présenté lors d'une prochaine séance ordinaire.

## **14. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

## **15. DIVERS**

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **16.1 Réponses aux questions des citoyens**

### **16.2 Période de questions des citoyens**

Environ 40 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

- M. François Corriveau donne un commentaire
- Employé en présence d'enfant – suivi à l'interne
- M. Rock Côté – chemin Tête du lac – Internet hôtel de ville → Mascatel
- M. Lemieux – Entente Valoris

**17. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS**

**18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mariane Paré, maire, déclare la séance close.

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame Marjolaine Larocque, conseillère, propose la levée de la séance à 19h48.

---

Mariane Paré  
Maire

---

Marie-Ève Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière